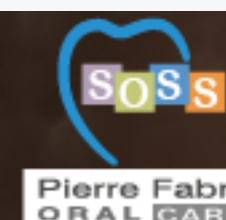



Inscrivez vous ! www.dentalruncare.fr

[🏠](#) > ACTUALITÉS > VIE DE LA PROFESSION

La PACES et le numerus clausus, c'est fini

Publié le 06.11.2019.



Le décret relatif à «l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique» est paru au *Journal officiel* du 5 novembre. Il s'appliquera dès la rentrée universitaire 2020. Après le bac, les étudiants auront désormais le choix entre trois voies d'accès.

- Soit, opter pour une première année dite «PASS» avec une majorité d'enseignements en santé similaires aux enseignements dispensés en PACES mais comprenant un enseignement dans une autre discipline (une «option», lettres ou droit par exemple). Il s'agit de faciliter la réorientation. Car si l'étudiant ne passe pas en deuxième année de dentaire, médecine, pharmacie ou maïeutique, il pourra poursuivre ses études en licence dans la discipline optionnelle qu'il aura choisie, à condition d'être admis en 2^e année. Après une ou deux années supplémentaires dans cette voie optionnelle, il pourra à nouveau tenter la filière de santé de son choix.
- Soit, intégrer une licence universitaire dans une matière quelconque (histoire, biologie, maths, chimie, droit...) avec, en plus, un enseignement en santé. À la fin de la première, de la deuxième ou de la troisième année validée de cette licence avec option «accès santé» dite «L.AS», l'étudiant pourra se présenter aux épreuves d'admissibilité pour intégrer la deuxième année de dentaire, médecine, pharmacie, ou maïeutique. L'étudiant pourra présenter sa candidature aux études de santé deux fois.
- Soit, enfin, suivre pour une formation de trois ans menant au diplôme d'auxiliaire médical (infirmier, kiné, orthésiste...) avant d'intégrer ces cursus.

Les étudiants actuellement en PACES auront la possibilité de redoubler leur première année, mais pas ceux de PACES adaptée. Ces derniers pourront s'orienter en première année de licence «L.AS».

Le numerus clausus, auparavant fixé nationalement, sera supprimé, et les universités pourront, en lien avec les ARS, définir le nombre d'étudiants qu'elles admettent dans les différentes filières. Le concours est supprimé : chaque université définira son mode de sélection : contrôle continu, partiels, épreuves orales ou un mélange de tout cela.

Thèmes abordés

#Vie de la profession #décret #Etudiant #LAS #numerus clausus #PACES #PASS #Université

Commentaires

Laisser un commentaire

 Vous devez [être connecté](#) pour publier un commentaire.

Sur le même sujet



VIE DE LA PROFESSION

La réglementation anti-cadeaux entrera en vigueur le 1er octobre

Deux arrêtés publiés au Journal Officiel du 7 août 2020 finissent de compléter la réglementation anti-cadeaux dans le secteur de...



VIE DE LA PROFESSION

Voile : notre confrère Philippe Mariani s'aligne sur la transat Cap Martinique 2021

Notre confrère Philippe Mariani (à droite sur la photo), orthodontiste à Hyères, et son co-skipper Ludovic Gérard, chef d'entreprise, participeront...



VIE DE LA PROFESSION

Dépenses de soins dentaires : +7,6 % en juillet mais -19,6 % depuis le début de l'année

Le rattrapage se poursuit. Les dépenses de santé qui s'étaient effondrées avec le confinement repartent à la hausse, indique la...



VIE DE LA PROFESSION

Rentrée universitaire : le coût du matériel dentaire varie de 1 à 3 selon les UFR

3 408,49 €, c'est le montant moyen que devront déboursier au cours de l'année universitaire les étudiants entrant en septembre 2020...



VIE DE LA PROFESSION

Il y avait 520 allocataires d'un CESP en odontologie au 1er janvier

Au 1er janvier 2020, le Centre national de gestion (CNG) comptabilise 520 allocataires d'un Contrat d'engagement de service public (CESP)...



VIE DE LA PROFESSION

Marcel Le Gall nous a quittés

C'est avec grande tristesse que nous vous annonçons le décès de Marcel Le Gall, survenu le 9 juillet, dans sa...

COLLECTION essentiel

ABONNEMENT

Abonnez-vous pour recevoir la revue et bénéficiez des services en ligne

Je m'abonne



APPLICATION MOBILE

Retrouvez les éditions abonnés sur notre application mobile



NOS AUTRES REVUES

Découvrez nos autres revues et abonnez-vous

Découvrir



INFORMATION

 Actualité
Formation

SERVICES

 Agenda
Petites annonces

NOS REVUES

 L'Information Dentaire
Profession Assistant(e) Dentaire
L'Orthodontiste
Réalités Cliniques
Stratégie Prothétique
Biomatériaux Cliniques

BOUTIQUE

 Abonnements
Kiosque
Librairie

NEWSLETTER

S'inscrire

À PROPOS

 Qui sommes-nous ?
Contacts
Mentions légales
